

010000 6040

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet DIAGENESE sur la commune principale de l'AIOT LIEU DIT LE GRAND BOIS 49750 BEAULIEU SUR LAYON.

La référence de votre dossier est A-3-OKJE8V9B et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 19/06/2023 à 17h03 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **84763120700028**

Organisme : **NEOLITHE**

Fonction : **PRESIDENT**

Personne morale

N° SIRET **84763120700028**

Raison sociale **NEOLITHE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

5 RUE DES ATELIERS

49290 CHALONNES SUR LOIRE

Signataire

Qualité : **PRESIDENT**

Référent

Fonction : **Responsable HSE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **DIAGENESE**

Description des activités :

Située sur le site du LIEU DIT LE GRAND BOIS de Beaulieu-sur-Layon, l'installation permettra d'agglomérer du broyat de déchets non dangereux issus du refus de tri des DIB de chantiers (code déchets 17 09 04) en le mélangeant avec un liant bas carbone, puis de former grâce à une presse, des petits éléments béton préfabriqués (appelés « Anthropocite ») ayant vocation à se substituer à des granulats naturels dans des ouvrages béton. Le broyat de déchets non dangereux est réalisé sur des installations en amont (hors périmètre de la présente déclaration) et les Anthropocites, après une phase de maturation, seront stockés en vue d'être évacués. L'installation sera constituée de différents bâtiments permettant de réceptionner le broyat de déchets non dangereux, de l'entreposer, de réaliser le procédé de presse, d'effectuer une phase de maturation des Anthropocites avant expédition. Le liant bas carbone utilisé sera produit par une autre installation exploitée par NEOLITHE sur ce même site du LIEU DIT LE GRAND BOIS à Beaulieu-sur-Layon ayant fait l'objet d'une déclaration ICPE relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique 2515 le 17/06/2022 (preuve de dépôt A-2-KC9TEVUMD).

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **LIEU DIT LE GRAND BOIS, 49750, BEAULIEU SUR LAYON**

LIEU DIT LE GRAND BOIS

49750 BEAULIEU SUR LAYON

X : 428100

Y : 6697795

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m

- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2716	2716-2	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes	Volume susceptible d'être présent 900 m3	DC	
2522	2522-b	Fabrication de produits en béton par procédés mécaniques	Puissance totale installée 224 kW	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **5000**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Le procédé lui-même ne rejette pas d'eau : l'eau utilisée dans le procédé est incorporée dans le mélange constituant les Anthropocites. Les volumes d'eaux de nettoyage seront très limités et principalement réinjectés dans le procédé. Il n'y aura pas de rejet liquide dans le milieu naturel.

L'exutoire des eaux résiduaires :

En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

Un bassin de décantation est présent avant transfert vers les réseaux urbains. Les eaux rejetées issues des usages sanitaires sont collectées et traitées suivant l'étude de sol et de la filière d'assainissement.

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **66**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

Les 66 m3 de rejets d'eaux résiduaires annuelles estimées sont constituées pour un tiers par des eaux de lavage (sols, équipements) et pour deux tiers par eaux sanitaires.

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les quantités de déchets générées par l'activité seront relativement limitées et évacuées vers les filières adaptées. De fait, l'objectif du procédé est de valoriser du broyat de déchets non dangereux en Anthropocites. Dans la mesure du possible, les rebuts sont réinjectés dans le procédé. En cas de rebuts non conformes (hors spécifications), ils sont évacués vers les filières adaptées.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

- extincteurs en nombre suffisant et adaptés au risque - opérateurs formés à la mise en oeuvre des moyens de secours

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt	Organisme en charge de l'instruction
TRIAS (preuve de dépôt A-2-KC9TEVUMD)	17/06/2022	DREAL
L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)		

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

mandat_signature.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

230616_Plan cadastral_1.2000e_BEAUL_ICPE.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

230616_Plan d'ensemble_1.1000e_BEAUL_ICPE.pdf